

L'AFD ET LE SÉNÉGAL



Un partenariat renouvelé

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT AU SÉNÉGAL



Le Sénégal a enregistré depuis 1994 de bons résultats économiques et financiers, illustrés par une croissance réelle du PIB proche de 5 %, atteinte quasiment chaque année à l'exception de 2002.

L'investissement public y est dynamique, ainsi que le secteur tertiaire et le BTP, qui bénéficie notamment des transferts des migrants.

Les annulations de dette consenties au Sénégal dans le cadre des initiatives PPTTE (pour 488 M\$ en valeur actuelle nette) et du sommet du G8 de Gleneagles en 2005 (pour un milliard de dollars en valeur actuelle nette), permettront d'abaisser le ratio d'endettement du pays de 46 % à 12 % du PIB.

Le pays devrait donc bénéficier de moyens additionnels pour encourager la croissance économique et lutter contre la pauvreté.

En effet, le Sénégal doit encore progresser : selon l'indicateur de développement humain publié par le PNUD, il apparaît au 156^e rang sur 177 pays classés.

Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, consolidation du secteur énergétique, aménagement du territoire, renforcement de l'environnement du secteur privé, autant de défis pour la réalisation desquels l'AFD, par ses outils et sa connaissance du terrain, est disponible pour accompagner le Sénégal.

L'AFD AU SÉNÉGAL : UN PARTENARIAT RENOUVELÉ

Le groupe AFD intervient au Sénégal depuis l'indépendance du pays.

L'AFD s'appuie sur une agence régionale à Dakar, qui instruit et supervise les projets financés par le groupe au Sénégal, grâce à une équipe de 22 personnes, dont 8 cadres.



APPUI AU LANCEMENT DU PROGRAMME NATIONAL DE MISE À NIVEAU DES ENTREPRISES AU SÉNÉGAL

Le principe de la mise à niveau est de permettre aux entreprises sénégalaises d'effectuer les gains de compétitivité et les choix stratégiques nécessaires pour affronter, dans les meilleures conditions, la concurrence étrangère sur le marché local et tirer profit des opportunités d'exportation qu'offrent l'UEMOA et les marchés internationaux. Il est bâti sur le constat que les gains les plus importants et les plus immédiats de compétitivité de l'économie sénégalaise sont à rechercher en interne dans les entreprises.

L'ambition du gouvernement et du secteur privé est de permettre la mise à niveau à moyen terme de l'ensemble de ses entreprises industrielles et de services. La première étape est centrée sur le tissu d'entreprises formelles les plus structurées. Elle a trois objectifs spécifiques :

- aider à la mise en place d'un dispositif national de mise à niveau et l'accompagner sur une période test de 4 ans,
- apporter les financements nécessaires à la mise à niveau d'une soixantaine d'entreprises permettant, outre un impact économique, un effet de démonstration,
- appuyer la pérennisation du dispositif de mise à niveau aux plans juridique, technique et, surtout, financier, en aidant à canaliser les moyens internes du Sénégal mais également des moyens complémentaires susceptibles d'être apportés, notamment par les partenaires au développement et l'UEMOA.



Appui à la réforme de la formation professionnelle

- Le premier projet (Partenariat pour l'Apprentissage et l'Ouverture du système de formation professionnelle) vise notamment le secteur de l'éducation non formelle, par la structuration de l'apprentissage, et l'ouverture des établissements d'enseignement technique sur le milieu professionnel.
- Le second projet, qui s'adresse au secteur formel de l'économie, complète les appuis financés par l'AFD dans le cadre de la mise à niveau des entreprises. Il s'agit du Programme de renforcement de la qualification des ressources humaines par la formation professionnelle. Son objectif est d'appuyer la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle, initiale et continue, dans des secteurs d'activité répondant à des enjeux prioritaires de compétitivité de l'économie sénégalaise. Il repose sur un partenariat public - privé structuré entre les entreprises et l'administration pour la conception, la réalisation et la gestion des centres de formation. Le projet comprend trois principaux volets :

Depuis 1996, les financements du groupe AFD au Sénégal se sont portés principalement vers les secteurs agricole et minier, les infrastructures et l'éducation au sens large. Depuis trois ans, ces interventions se sont recentrées sur le secteur productif, les infrastructures et l'éducation.

Du côté des instruments, l'AFD déploie au Sénégal une large gamme de produits financiers, allant des subventions-projets aux subventions d'ajustement structurel. Les entreprises publiques et privées peuvent emprunter en devises à des conditions plus ou moins concessionnelles, en fonction du degré de rentabilité des opérations financées, du risque propre à la contrepartie et de la sensibilité sociale et environnementale du projet. Le groupe AFD propose également des mécanismes de garantie innovants.

Sur dix ans (1996-2005), la moyenne annuelle des engagements du groupe AFD au Sénégal, hors bénéficiaires multilatéraux basés au Sénégal, se situe à 23,4 M€, ou 18,7 M€ en excluant les opérations d'ampleur exceptionnelle en direction d'acteurs non étatiques (ICS en 1998, SONATEL en 1999 et SONES en 2002).

LES AXES D'INTERVENTION DU GROUPE AFD AU SÉNÉGAL

En conformité avec les orientations du Document Cadre de Partenariat, négocié entre le gouvernement sénégalais et l'État français, l'AFD concentre ses interventions au Sénégal sur trois secteurs prioritaires.

■ 1^{er} axe : l'amélioration de la compétitivité des entreprises (secteur productif)

Le groupe concentrera son action sur un **programme global d'amélioration de la compétitivité des entreprises (le PARCES)** qui recouvre les aspects suivants :

- 1) La mise à niveau des entreprises :** (voir encadré) l'AFD poursuit depuis juin 2003 l'accompagnement de la mise à niveau du secteur productif sénégalais ; une ouverture de ses interventions à la mise à niveau environnementale des entreprises, notamment celles installées dans la baie de Hann, est aujourd'hui envisagée.
- 2) La formation professionnelle :** deux projets complémentaires (12,75 M€) sont en place en faveur du secteur (voir encadré) et complètent l'abondement récent du FONDEF réalisé par la France.
- 3) La diversification des systèmes financiers locaux :** en réponse aux besoins de financement des TPE et des PME, mais aussi pour répondre aux besoins des migrants (voir encadré).
- 4) La promotion de partenariats public/privé :** notamment pour les entreprises structurantes qui fournissent les services économiques collectifs indispensables au développement du pays et de la sous-région et à la compétitivité des entreprises sénégalaises : services énergétiques, de transport et d'eau potable. Une attention particulière sera apportée à la SODEFITEX et à la SONACOS, qui viennent d'être privatisées, et plus largement, aux autres entreprises agro-industrielles, en vue de participer au financement de leur plan d'affaires et de leur rôle dans la modernisation de l'agriculture sénégalaise dans le cadre d'un développement durable et de leur responsabilité sociale et environnementale.



- la mise en place d'un cadre partenarial contractualisé pour l'instruction, la réalisation et la gestion de centres sectoriels de formation professionnelle à créer (ou à restructurer), permettant un rapprochement entre les pouvoirs publics et le secteur privé et un pilotage conjoint de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle engagée par les autorités sénégalaises ;
- la création, selon cette démarche, de deux centres sectoriels de formation professionnelle portés chacun par un secteur de production, articulant les contenus et les cursus de formation professionnelle avec le marché du travail (pilotage par la demande) et intégrant la rénovation des méthodes pédagogiques (construction des programmes de formation selon l'approche par les compétences, diffusion sur le mode de l'alternance ou de l'apprentissage). Les niveaux visés sont ceux de la maîtrise intermédiaire (ouvrier qualifié, technicien...);
- la mise en place d'une gestion autonome des deux centres et leur pilotage par les résultats.

■ 2^e axe : soutenir l'aménagement du territoire par le financement d'infrastructures et d'appuis aux collectivités locales et à la décentralisation

En poursuivant le renforcement des collectivités locales :

En milieu urbain, et plus particulièrement dans l'agglomération de Dakar, l'amélioration des services de base, en appui aux collectivités décentralisées, restera la priorité. L'AFD intervient, en collaboration avec la Banque mondiale, en faveur du renforcement des capacités financières et techniques des collectivités locales à travers le PRECOL (voir encadré) ; à Dakar, elle s'intéresse essentiellement à la mise à niveau des services collectifs de base, notamment intercommunaux. L'AFD finance également une large partie de la réhabilitation du pont Faidherbe à Saint-Louis.

En milieu rural, en appui à la politique de décentralisation au Sénégal, l'AFD, via le Programme d'appui à la décentralisation et au développement local (ADDEL), conforte le processus de développement local décentralisé en renforçant les capacités des collectivités.

En soutenant la promotion des responsabilités en matière de développement local et productif des communautés rurales, à travers un projet d'appui aux communautés rurales du delta du Fleuve Sénégal, qui privilégiera la dimension foncière.



PRECOL :

SOUTIEN AU PROGRAMME DE RENFORCEMENT ET D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (PRECOL)

La politique de décentralisation, mise en place en 1996 avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux, a connu un succès important, qui se manifeste notamment à travers la réussite du Programme d'appui aux communes. Celle-ci a incité les autorités sénégalaises à lancer un Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales (PRECOL), aux ambitions revues à la hausse : des contrats d'agglomération ont ainsi été signés à Dakar pour permettre le financement d'investissements structurants ; le système de financement des investissements locaux a été complété par un mode de financement vertueux alliant subvention, autofinancement et emprunt.

L'AFD contribue au PRECOL par une subvention de 15 M€, complétant un financement de la Banque mondiale de 60 M€. L'AFD cible son intervention sur les communes et communautés de l'agglomération de Dakar, les secondes bénéficiant d'une assistance technique destinée à renforcer leurs capacités.

La subvention de l'AFD permet plus spécifiquement le financement :

- de voiries inter-quartiers, les déplacements constituant un des enjeux-clefs du développement de l'agglomération ;
- de projets de protection de l'environnement, en particulier la préservation et la mise en valeur des niayes ;
- du drainage et de la restructuration de quartiers inondables.





MICROFINANCE : DES GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE POUR UN FINANCEMENT PÉRENNE

L'AFD garantit des emprunts bancaires qui ont été consentis à la Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO) par des banques commerciales de la région, pour un montant maximum garanti de 12 M€ sur 5 ans. La BIMAO peut ainsi accorder davantage de crédits à moyen terme aux institutions de microfinance membres de la Confédération des Caisses Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (CCMAO), en particulier le Crédit Mutuel du Sénégal. Un prêt de 1,5 M€ a également été accordé à la BIMAO afin d'augmenter ses quasi-fonds propres. La CCMAO bénéficiera quant à elle d'une subvention de 1,5 M€ pour développer une offre de services financiers adaptés à la clientèle des migrants, en partenariat avec le Crédit Mutuel du Sénégal et Jémini, deux réseaux de caisses mutualistes sénégalais et maliens. Cette subvention permettra à ces deux réseaux d'intensifier leur présence dans les régions d'émigration et de proposer une offre complète de prestations financières aux migrants, intégrant crédits et autres opérations bancaires, tels que les transferts. Enfin, La Société d'Ingénierie Informatique des Mutuelles d'Epargne et de Crédit bénéficie d'un prêt de 500 000 € pour faire évoluer le logiciel de gestion qui équipe huit réseaux mutualistes, dont le Crédit Mutuel du Sénégal et Jémini.

■ 3^e axe : le secteur éducatif

En matière d'éducation de base, l'AFD soutient un programme conduit dans les banlieues de Dakar (9 M€) qui assure un partenariat étroit entre l'État, les collectivités locales et la société civile, afin de combler partiellement les besoins en infrastructures scolaires dans ces zones sensibles (construction et équipement de 320 classes et rénovation d'une centaine d'autres). Il permet aussi d'accompagner le renforcement de la qualité de l'enseignement à travers la mise en œuvre de projets d'établissement prenant en compte les spécificités de chaque situation. Enfin, une participation de 14 M€ a été apportée sous forme essentiellement d'aide budgétaire sectorielle en faveur de la seconde phase du Programme Décennal pour l'Éducation et la Formation. Ces interventions complètent les appuis institutionnels prévus dans le cadre du projet d'appui au pilotage du système éducatif, transféré du ministère français des Affaires étrangères.

■ Au-delà de ces 3 axes de concentration

De manière transversale, l'AFD souhaite accompagner le secteur rural et agricole. C'est pourquoi la dimension rurale est prise en compte dans les axes de concentration choisis à travers :

- un appui aux communautés rurales dans le cadre du programme de développement local,
- la poursuite du « projet d'appui pour une agriculture compétitive et durable » initié par le ministère français des Affaires étrangères,
- un soutien à la compétitivité des entreprises rurales,
- le financement des grandes filières agro-industrielles.

L'AFD s'intéresse également à la gestion intégrée des ressources en eau et maintient une veille active sur ce secteur, comme sur celui de l'électricité.

Plus généralement, l'AFD oeuvre pour le renforcement des compétences des cadres sénégalais, par des apports en assistance technique ou en formation. Le département spécialisé de l'AFD, le CEFEB (Centre d'études financières, économiques et bancaires), entretient ainsi une activité soutenue de formation au Sénégal, renforcée par un accord de partenariat avec le CESAG (Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion), ce qui permet de mettre en œuvre, à Dakar, des programmes communs de formation mobilisant les compétences disponibles chez l'un ou l'autre de ces organismes. Depuis 5 ans, ce sont plus d'une centaine de cadres sénégalais qui ont pu bénéficier de formations dispensées par le CEFEB, auxquels s'ajoutent 2 à 3 stagiaires chaque année en formation en cycle annuel.



L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement. Institution financière spécialisée, l'Agence finance dans les cinq continents - avec une primauté à l'Afrique qui représente les deux-tiers de ses engagements - et dans les collectivités d'Outre-mer, des projets économiques et sociaux portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif. Ces projets concernent le développement urbain et les infrastructures, le développement rural, l'industrie, les systèmes financiers ainsi que l'éducation et la santé. Pour répondre à chaque situation, l'Agence propose une gamme d'instruments financiers qui va de la subvention aux garanties et aux prises de participation en passant par toutes les formes de prêts aidés et de prêts à condition de marché. Elle est l'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement. L'Agence inscrit ses interventions dans le cadre des objectifs du millénaire, à la croisée des objectifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de préservation de l'environnement. Le développement durable oriente la stratégie de l'AFD. Elle développe des partenariats financiers et intellectuels avec d'autres bailleurs de fonds et contribue, en lien avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques et à l'influence française dans la sphère du développement.



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
France

Tél. : +33 1 53 44 31 31

Fax : +33 1 44 87 99 39

www.afd.fr

Contacts Agence :

15, avenue Nelson Mandela
BP 475
Dakar
Sénégal

Tél. : (221) 849 19 99

Fax : (221) 823 40 10

afddakar@groupe-afd.org

Jean-Marc Gravellini
Directeur

Gilles Chausse
Directeur Adjoint

Contacts Groupe AFD au siège :

Jean-Jacques Moineville
Directeur du département
Afrique de l'Ouest

Olivier Delefosse
Coordinateur régional :
Cap Vert, Gambie,
Guinée Bissau, Sénégal.



GRUPE AGENCE
FRANÇAISE DE
DEVELOPPEMENT